

plique au juge du comté de Lyon, Ecully et dépendances pour lui remontrer que Monseigneur l'Archevêque et messieurs les comtes de Lyon, ayant trouvé à propos qu'un chemin traversant les fonds de la maison-forte de la Duchère fût aboli sous quelques conditions très-utiles pour le public, dont ils avaient chargé le suppliant, celui-ci satisfait aux conditions, et ledit chemin fut coupé par un fossé. Cependant, peu de jours avant la fête du Saint-Sacrement de l'Autel de l'année présente, Jean-Baptiste Gueston apprit que le sieur curé de Vaise avait dessein de réouvrir ledit chemin et d'y passer avec la procession le jour de la dite fête. Pour à quoi obvier, M. Gueston lui fit signifier la concession des comtes de Lyon, ce qui ne l'empêcha pas d'y passer avec ladite procession, le fossé ayant été comblé. Afin d'éviter un scandale, M. Gueston ne mit aucun empêchement à cette action, mais, pour prévenir le désordre qui pourrait arriver à l'avenir et réprimer la voie de fait dudit sieur curé; il requiert qu'il plaise au juge du comté de Lyon, ordonner messire Pécoul, curé de Vaise, être assigné devant lui pour que défense lui soit faite de passer par ledit chemin sous prétexte de procession ou autrement, à peine de 500 livres d'amende et autres telles peines que de droit, et, cependant, pour y avoir passé, la présente année, avec la procession, qu'il sera condamné à la somme de 150 livres pour les dommages-intérêts du suppliant et aux dépens de l'instance.

Anne Rouvière était veuve, en 1690, de messire Jean-Baptiste Gueston, Seigneur de la Duchère.

En juin 1694, M. Menson, commissaire à l'hoirie abandonnée de Jean-Baptiste Gueston de Vaux, vendit la Duchère à Vincent de Naris, seigneur du Fort.

Vincent de Naris fut d'abord lieutenant-colonel du régiment de Catinat, puis colonel du régiment de Custine-dragons.

Le 16 novembre 1698, Vincent de Naris vendit à Guillaume Dumay la Duchère et les fonds en dépendant, par